



**Avis de recrutement d'ouvriers de pyrotechnie de l'état au titre de l'année 2025
au sein de l'Établissement principal munitions Provence (EPMu) –
Site de MIRAMAS**

I. Nombre et répartition géographique des places offertes au recrutement d'ouvriers de l'état de pyrotechnie organisé au titre de l'année 2025

Le nombre total de postes pyrotechniciens offerts au recrutement au sein de l'Établissement principal munitions Provence est fixé à **5**.

Sites concernés par le recrutement : 5 postes à Miramas.

II. Calendrier de la sélection

Date limite de dépôt : le 20 juin 2025 – Minuit, cachet de la poste faisant foi.

Date présumée de la commission de présélection : le 26 juin 2025

Date présumée de l'organisation de l'essai : le 05 août 2025 pour les personnels ayant déjà la formation de pyrotechnie.

Date présumée de la réalisation des épreuves de sélection : le 02 septembre 2025 pour les candidats sans formation.

Date de prise de poste : **1er décembre 2025**

Ces dates sont communiquées à titre indicatif.

III. Conditions d'inscription des candidats

Ne peuvent être recrutés comme ouvrier de l'état que les candidats réunissant les conditions suivantes :

- Posséder la nationalité française ou être ressortissant d'un Etat membre de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen ou ressortissant d'Andorre, de Monaco ou de la Suisse ;
- Jouir des droits civiques dans l'Etat dont ils sont ressortissants ;
- Ne pas avoir fait l'objet de condamnations inscrites au bulletin n° 2 du casier judiciaire incompatibles avec l'exercice des fonctions ;

- Se trouver en situation régulière au regard du service national de l'Etat dont ils sont ressortissants ;
- Remplir les conditions d'aptitudes prévues par la nomenclature des professions ouvrières pour l'exercice des fonctions postulées (une visite médicale d'aptitude sera effectuée avant signature du contrat) ;
- Avoir atteint l'âge de 18 ans au plus tard à la date de l'épreuve théorique de l'essai professionnel d'embauche.

IV. Constitution du dossier de candidature

Les candidats constitueront et adresseront leur dossier de candidature conformément aux modalités décrites en annexe.

Après examen des dossiers par une commission de pré-sélection, une convocation sera adressée aux candidats retenus pour participer aux épreuves de sélection.

Adresse à laquelle envoyer le dossier

- Par voie postale :

**EPMu PROVENCE – Bureau ressources humaines – Route d'Arles – chemin de calameau –
13140 MIRAMAS**

Ou

- Par voie informatique à :

epmuprovence-miramas-pers-civil.gestionnaire-rh.fct@intradef.gouv.fr

Le dossier de candidature comportera les éléments suivants :

- le formulaire d'inscription conforme au modèle joint (annexe 1),
- une lettre de motivation,
- un curriculum vitae indiquant le niveau d'étude ainsi que, le cas échéant, le contenu et la durée des formations suivies et des emplois occupés,
- une copie de la carte nationale d'identité ou du passeport en cours de validité,
- une copie du certificat du service national, de la JAPD ou de la JDC,
- les copies des diplômes obtenus,
- un document attestant de la détention de la formation reconnue comme qualifiante
- fiche de vœux (annexe 2).

Tout dossier de candidature incomplet ou présenté hors délai ne sera pas retenu.

V. Organisation des essais professionnels et des épreuves de sélection

5.1 Candidats en possession du CT1 de pyrotechnicien du ministère des armées

Ces candidats détiennent la formation reconnue comme qualifiante pour l'accès au groupe VI du métier d'ouvrier de pyrotechnie.

L'essai professionnel sera organisé sur le site de Miramas.

Ceux retenus lors de l'examen des dossiers de candidature seront convoqués pour passer un essai professionnel d'embauche au groupe VI dans les conditions prévues par la réglementation afférente

L'essai professionnel d'embauche est composé :

D'une épreuve pratique consistant en une épreuve technique suivie d'un entretien avec le jury.

- **L'épreuve technique** : permet d'apprécier les compétences professionnelles du candidat et de vérifier les connaissances en matière d'hygiène et de sécurité relatives à la profession.
- **L'entretien** avec le jury d'une durée de 30 minutes vise à apprécier la personnalité, les aptitudes professionnelles et la motivation du candidat.

L'essai professionnel d'embauche est noté sur 20 par le jury d'essai. Les notes éliminatoires de l'épreuve technique et de l'entretien avec le jury sont fixées à 10 sur 20.

5.2 Candidats ne possédant pas le CT1 de pyrotechnicien du ministère des armées

Les candidats retenus lors de l'examen des dossiers de candidature seront convoqués pour passer les épreuves de sélection qui se dérouleront sur le site de Miramas.

5.2.1. Epreuve écrite

L'épreuve écrite comporte :

- une épreuve de mathématiques composée d'une série d'exercices variés,
- une épreuve de physique composée également d'une série d'exercices variés,
- une épreuve consistant, à partir d'un texte d'ordre général d'environ une page, en la réponse à des questions destinées à vérifier les capacités de compréhension du candidat et son aptitude à retranscrire et ordonner les idées principales du texte.

5.2.2. Epreuve orale

L'épreuve orale consiste en un entretien avec le jury, visant à apprécier la personnalité, les aptitudes ainsi que la motivation du candidat.

5.2.3. Classement des candidats

Seront déclarés aptes les candidats ayant obtenu, aux épreuves ci-dessus, une note moyenne supérieure ou égale à 10/20.

Les candidats seront classés par ordre de mérite en fonction de la moyenne des résultats obtenus aux épreuves de sélection et essais professionnels.

Les lauréats seront convoqués en vue d'un examen médical afin de vérifier leur aptitude.

Les candidats déclarés aptes mais classés au-delà du nombre de postes offerts à l'embauche en 2024 seront placés sur une liste complémentaire au cas où l'un des lauréats renoncerait au bénéfice du recrutement.

VI. Parcours professionnel – Niveau de rémunération

Le parcours des ouvriers de pyrotechnie de l'Etat s'articule conformément à la fiche descriptive de la profession jointe en annexe.

Dans le cadre du présent recrutement, les lauréats seront embauchés en qualité d'ouvrier auxiliaire au 1er échelon du groupe VI.

Un premier contrat, d'une durée déterminée de 12 mois, prendra effet au 1er décembre 2025.

Pendant cette période, l'ouvrier auxiliaire devra obligatoirement suivre une formation qualifiante (sauf s'il est déjà en possession du Certificat Technique 1er degré (CT1) de pyrotechnie du ministère des armées). Cette formation, d'une durée de l'ordre de 9 mois, sera organisée par le centre de formation de la Défense (CFD) à Bourges.

Si l'intéressé donne satisfaction à l'issue de la période d'auxiliariat, et à la condition expresse de réussite à l'examen sanctionnant la formation qualifiante, le cas échéant il sera affilié au régime des pensions des ouvriers des Etablissements industriels de l'Etat et signera un contrat à durée indéterminée.

La rémunération d'un ouvrier de l'Etat au 1er échelon du groupe VI est de l'ordre de 2137,26 € brut (prime de rendement de 17 % incluse).

ANNEXE 1

**FORMULAIRE D'INSCRIPTION AU RECRUTEMENT D'OUVRIERS DE L'ETAT DU
MINISTERE DES ARMEES**

RENSEIGNEMENTS OBLIGATOIRES

IDENTIFICATION :

M. Mme

Nom de naissance: _____

Nom d'usage ou d'épouse : _____

Prénom(s) : _____

Date de naissance : _____

Nationalité française : oui en cours d'acquisition ressortissant de l'Union européenne ou d'un
Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen

Pays : _____

Situation professionnelle : _____

Origine professionnelle (*employeur actuel*) : _____

Si vous êtes employé(e) au ministère de la défense indiquez votre gestionnaire RH : ____

ADRESSE

Résidence, bâtiment : _____

N° : _____

Rue : _____

Code postal : _____

Commune de résidence : _____

COORDONNEES :

Téléphone fixe : _____

Téléphone portable : _____

Adresse mail : _____

DIPLOMES DETENUS :

Diplôme le plus élevé : _____

Détention de la formation reconnue comme qualifiante : oui non

RENSEIGNEMENTS RELATIFS AU RECRUTEMENT :

Profession postulée : _____

Organisme (établissement) recruteur : _____

Organisme organisateur du recrutement (*si différent lorsque les opérations de recrutement sont mutualisées*) :

Candidature au titre des emplois à pourvoir réservés aux candidats en dernière année de formation dans le cadre d'un contrat d'apprentissage conclu dans le secteur public ou privé :

oui non

PARTIE A REMPLIR PAR LES CANDIDATS HANDICAPES :

Possédez-vous un document d'éligibilité vous permettant de bénéficier d'un aménagement d'épreuve ?
oui non

Type d'aménagement :

Accessibilité des locaux

Epreuve sur poste informatique adapté (la réalisation d'une épreuve sur un poste informatique adapté ne peut pas être doublée de l'assistance d'une secrétaire)

Bloc-notes braille Sujet en braille Sujet agrandi Assistance d'une secrétaire

Tiers temps Interprète pour l'oral

SERVICE NATIONAL	<p>- Pour les hommes nés avant le 1^{er} janvier 1979 :</p> <p>Non appelé <input type="checkbox"/> Sursitaire <input type="checkbox"/> Dispensé <input type="checkbox"/> Réformé <input type="checkbox"/> Exempté <input type="checkbox"/> Libéré <input type="checkbox"/></p> <p>Service national accompli du : _____ au _____</p> <p>- Pour les hommes nés en 1979 :</p> <p>Avez-vous satisfait à l'obligation de recensement ?</p> <p>OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/></p> <p>- Pour les hommes nés après le 31/12/79 et les femmes nées à partir du 01/01/83 :</p> <p>Avez-vous satisfait à l'obligation de recensement ?</p> <p>OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/></p> <p>Avez-vous satisfait à l'obligation de participation à la journée défense et citoyenneté (ex journée d'appel et de préparation à la défense) ?</p> <p>OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/></p>
---------------------	--

Je soussigné(e) (NOM, prénoms) : _____

certifie sur l'honneur :

- posséder la nationalité française ou être ressortissant de l'Union européenne ou d'un Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen et pouvoir en justifier au plus tard à la date de la première épreuve ;

- l'exactitude des renseignements figurant dans le formulaire d'inscription et avoir été averti(e) que toute déclaration reconnue inexacte au moment de la réception des pièces justificatives entraîne la perte du bénéfice du recrutement; qu'en outre, j'encours des sanctions pénales telles que prévues aux articles 441-1 et 441-6 du code pénal. A défaut de réponse au formulaire d'inscription, la prise en compte par l'organisme recruteur ne pourra être effectuée ;

- avoir été informé(e) que les données mentionnées sur le formulaire d'inscription peuvent faire l'objet d'une saisie informatique et d'un traitement automatisé d'informations nominatives. Ce traitement a été déclaré à la commission nationale de l'informatique et des libertés, conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. Le droit d'accès et de rectification prévu aux articles 34 et suivants de la loi précitée s'exerce auprès de la sous-direction de la gestion du personnel civil – 16 bis, avenue Prieur de la Côte d'Or – CS 40300 - 94114 Arcueil cedex.

A _____, le _____

Date et signature obligatoires du candidat
précédées de la mention manuscrite

« lu et approuvé »

ANNEXE 2

FICHE DE VŒUX

POUR LE RECRUTEMENT D'OUVRIERS DE L'ETAT AU TITRE DE L'ANNEE 2025

A joindre au dossier de candidature

NOM, Prénom : _____

Date et lieu de naissance : _____

Adresse personnelle : _____

SITES D'AFFECTATION SOUHAITES EN CAS DE REUSSITE AUX EPREUVES DE RECRUTEMENT :

- Choix n°1 :

- Choix n°2 :

A _____, le _____

Date et signature obligatoires du candidat
précédées de la mention manuscrite

« lu et approuvé »

INDICATIONS POUR RENSEIGNER

le formulaire d'inscription au recrutement d'ouvriers de l'Etat du ministère de la défense

- Nom d'usage** : indiquez votre nom d'époux (se). Sont concernées également les personnes veuves ou divorcées ayant conservé à titre de nom d'usage le nom de leur conjoint.
- Prénoms** : indiquez vos prénoms dans l'ordre de l'état-civil.
- Date de naissance** : indiquez votre date de naissance en chiffres (ex : 11.12.1960 pour 11 décembre 1960).
- Nationalité française** : cochez la case correspondant à votre situation :
- vous êtes de nationalité française, cochez oui ;
- vous êtes en cours d'acquisition de la nationalité française, cochez la case "en cours".
Il vous est précisé que l'acquisition de la nationalité française doit se faire au plus tard à la date de l'épreuve théorique de l'essai professionnel d'embauche, toutefois vous devez fournir obligatoirement un certificat de dépôt d'une demande de naturalisation au moment de votre inscription au recrutement d'ouvriers de l'Etat.
Dans tous les cas de figure, vous devez justifier de votre nationalité française au plus tard à l'admission.
- Ressortissant européen** : si vous êtes ressortissant d'un Etat membre de l'Union européenne ou d'un Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen autre que la France, vous devez justifier de votre nationalité au plus tard à l'admission.
Le recrutement d'ouvrier de l'Etat est ouvert aux ressortissants des Etats membres de l'Union européenne, aux ressortissants des trois Etats parties à l'accord sur l'Espace économique européen, ainsi qu'aux ressortissants de la Confédération Suisse, de la principauté de Monaco et de la Principauté d'Andorre.
- Précisez le pays.
- Situation professionnelle** : indiquez votre situation : apprenti ; agent contractuel du ministère de la défense ; agent public non titulaire hors ministère de la défense ; congé parental ; disponibilité ; emploi dans le secteur privé ; en détachement ; étudiant ; fonctionnaire de l'Etat de catégorie A au ministère de la défense ; fonctionnaire de l'Etat de catégorie B au ministère de la défense ; fonctionnaire de l'Etat de catégorie C au ministère de la défense ; fonctionnaire de l'Etat hors ministère de la défense ; fonctionnaire hospitalier ; fonctionnaire territorial ; militaire armée de l'air ; militaire armée de la marine ; militaire armée de terre ; militaire autre ; sans emploi ; autres (préciser).
- Origine professionnelle** : indiquez si vous êtes employé(e) au ministère de la défense

ou dans une autre administration ou établissement public.

Entité de gestion RH : vous êtes employé(e) au ministère de la défense, indiquez votre gestionnaire ressources humaines.

Adresse personnelle : la convocation est envoyée à cette adresse.

Numéros de téléphone : indiquez le numéro de téléphone où vous pouvez être joint dans la journée.

Adresse e-mail : indiquez votre adresse e-mail professionnelle ou, le cas échéant, votre adresse e-mail personnelle.

Diplôme : indiquez le diplôme que vous détenez.

Détention de la formation reconnue comme qualifiante : indiquez si vous détenez la formation reconnue comme qualifiante.

Profession postulée : indiquez la profession pour laquelle vous postulez pour le recrutement d'ouvriers de l'Etat du ministère de la défense.

Organisme recruteur : établissement auprès duquel vous vous inscrivez. Vous serez affecté dans cet établissement en cas de réussite au recrutement.

Organisme organisateur : A ne compléter que si l'établissement qui organise les épreuves de l'essai professionnel d'embauche est différent de celui qui recrute.

Candidature en dernière année de formation dans le cadre d'un contrat d'apprentissage conclu dans le secteur public ou privé : vous êtes en dernière année de formation dans le cadre d'un contrat d'apprentissage conclu dans le secteur public ou privé et souhaitez candidater à ce titre : cochez oui.
vous n'êtes pas concerné ou vous ne souhaitez pas candidater à ce titre : cochez non.

Vous êtes handicapé, bénéficiaire de l'obligation d'emploi et mentionné aux 1°, 2°, 3°, 4°, 9°, 10° et 11° de l'article L. 5212-13 du code du travail : la liste des bénéficiaires de l'obligation d'emploi mentionnés aux 1°, 2°, 3°, 4°, 9°, 10° et 11° de l'article L. 5212-13 du code du travail est la suivante :

- les travailleurs reconnus handicapés par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées ;
- les victimes d'accidents du travail ou de maladies professionnelles ayant entraîné une incapacité permanente au moins égale à 10 % et titulaires d'une rente ;
- les titulaires d'une pension d'invalidité attribuée au titre du régime général de sécurité sociale ou autre régime de protection sociale obligatoire ou dispositions régissant les agents publics, à condition que l'invalidité des intéressés réduise au moins des 2/3 leur capacité de travail ou de

- gain ;
- les bénéficiaires mentionnés à l'article L. 394 du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre ;
 - les titulaires d'une allocation ou d'une rente d'invalidité attribuée dans les conditions définies par la loi n° 91-1389 du 31 décembre 1991 relative à la protection sociale des sapeurs-pompiers volontaires en cas d'accident survenu ou de maladie contractée en service ;
 - les titulaires d'une carte d'invalidité délivrée à toute personne dont le taux d'incapacité permanente est au moins de 80 % ;
 - les titulaires de l'allocation aux adultes handicapés.

Les bénéficiaires de l'obligation d'emploi peuvent bénéficier d'aménagements techniques, humains ou organisationnels (matériel adapté, tiers temps, auxiliaire de vie, secrétaire, interprète...).

Les besoins d'adaptation doivent être établis par un certificat médical délivré par un médecin agréé.

Ce certificat précisant la nature exacte de l'aménagement ainsi que votre document d'éligibilité (reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé, carte d'invalidité, justificatif de pension militaire d'invalidité...) doivent être transmis à la date de clôture des inscriptions, afin de permettre à l'administration de prendre contact avec vous pour mettre en œuvre les dispositions nécessaires au bon déroulement de l'entretien.

Pour obtenir la liste des médecins agréés de votre région, adressez-vous à la préfecture de votre département de résidence.

Pour les personnels du ministère de la défense, il convient de consulter le médecin de prévention.

Service national

: cochez la ou les cases correspondant à votre situation.

En vertu des articles L.113-4 et L.114-6 du code du service national, tout candidat, avant l'âge de vingt-cinq ans, doit avoir satisfait à l'obligation de recensement et avoir participé à la journée défense et citoyenneté. Le candidat devra fournir le certificat individuel de participation à la journée défense et citoyenneté.